



**SYNDICAT NATIONAL CFTC**  
**Finances Publiques**  
**Section du Pas de Calais**



*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !*



**C. A. P. Locale**  
**du 24 mai 2012**

Direction Départementale des Finances  
Publiques du Pas de Calais

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 24 mai 2012. Commencée à 14 h 00, elle s'est terminée à 15 h 15. La Présidence était assurée par Mme Marie-Hélène Gardiès, le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz et le secrétariat - adjoint par le syndicat F O Finances Publiques en la personne de Mme Audrey Joly.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires  
F O DGFIP 62  
C G T Finances Publiques  
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la CAPL n°3 du 16 février 2012 ( mouvement local de mutation des agents de catégorie C de la filière Gestion Publique au 1<sup>er</sup> avril 2012)
- Adoption du règlement intérieur de la CAP n°3 inst itué à la DDFIP.
- Tableaux d'avancement de grade de catégorie C ( AAP 2 et AAP 1 ) de l'année 2012.



**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

## Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62 :

La Section CFTC DGFIP 62 a été ébahie, abasourdie de voir que les tableaux d'avancement de grade de catégorie C ( AAP 2 et AAP 1 ) de l'année 2012 sont déjà en ligne sur Ulysse 62, alors que, la CAP concernée n'a pas encore eu lieu. Dans ces conditions, pourquoi réunir une CAP, alors que les agents concernés sont d'ores et déjà informés des décisions prises. C'est totalement anormal. Il s'agit là d'un total manque de respect à l'égard des élu(e)s et un parfait modèle d'absence de dialogue social. C'est clair, la Direction considère les CAP comme de simples chambres d'enregistrement. A quoi serviront les débats qui auront lieu au cours de cette CAP, compte tenu que la Direction a déjà informé les agents de sa décision. **Pour résumer notre pensée, nous avons le sentiment qu'elle nous prend pour des Guignols.**

De plus, les tableaux qu'elle a fournis aux organisations syndicales et ceux mis en ligne sur Ulysse sont en totale contradiction. En effet, sur ses tableaux d'avancement concernant l'avancement au grade d'Agent Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, 48 collègues auraient pu être retenus. Elle n'en a retenu que 33 sur son tableau sur Ulysse. Concernant le tableau d'avancement au grade d'Agent Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, potentiellement 84 collègues pouvaient être retenus. Elle n'en a pris que 31.

Nous demandons donc à la Direction de bien vouloir dans l'avenir ne pas mettre en ligne les informations concernant les CAP, avant la réunion des CAP. Il y a quelques mois, elle avait à juste raison, reproché à une organisation syndicale d'avoir communiqué sur une CAP avant sa tenue. C'est pourtant bien ce qu'elle vient de faire. « Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais » **Elle devra donc aisément comprendre que nous saurons nous souvenir de cet incident majeur, qui, nous autorise, pour l'avenir, à communiquer sur toutes les CAP avant même qu'elles n'aient eu lieu. Nous suivrons son exemple, même si c'est un très mauvais exemple. La Direction a créé une jurisprudence. Elle sera donc utilisée.**

### **① Approbation du procès-verbal de la CAPL n°3 du 16 février 2012**

Le procès verbal de la direction nous convient. Nous avons donc voté pour son approbation.

### **② Adoption du règlement intérieur de la CAP n°3 inst itué à la DDFiP.**

La direction nous a fait parvenir le règlement intérieur de la CAP n°3. Par rapport à ce qui existait dans un passé récent, il n'y a pas vraiment de changement. Cependant, la Direction nous a informé que rien ne pouvait être modifié dans ce règlement. Rien de rien. Donc, dans ces conditions, nous avons voté CONTRE.

### **③ Tableaux d'avancement de grade de catégorie C**

La direction nous a fait parvenir non pas 2 tableaux d'avancement de grade pour la catégorie C pour l'année 2012, mais 4. En effet, pour chaque grade, AAP 1 et AAP 2, il y aura 2 tableaux différents. C'est une nouvelle approche des tableaux d'avancement.

- le tableau d'avancement des agents figurant sur la plage d'appel statutaire, le P A S. C'est une notion connue.
- le tableau d'avancement des agents figurant sur la plage Utile de Sélection, le P U S. Cela, c'est par contre nouveau ( ça vient de sortir ! ) En fait, il s'agit d'agents qui sont susceptibles d'être inscrits sur les T. A., compte tenu des possibilités de promotions prévues.

Ce système de PAS et de PUS était utilisé dans la filière fiscale. Une fois de plus, force est de reconnaître que nous n'avons pas fusionné, mais que l'Ex DGCP a bel et bien été absorbée par la DGI. Au final, seuls les collègues figurant sur le tableau P U S sont susceptibles d'être inscrit sur le tableau d'avancement. Les autres, ils devront attendre.... Combien de temps, nul ne le sait....

## Tableau d'avancement au grade d'Agent Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Selon les documents de travail fournis par la direction, 59 agents sont statutairement inscrits sur le tableau PAS. Mais certains ne seront pas retenus pour différentes raisons. Soit, ils ne détiennent pas trois notes au titre des 3 dernières années ( cas d'une reprise après disponibilité ), soit, ils ont fait l'objet d'une notation négative, soit ils font l'objet d'une procédure disciplinaire.

CFTC DGFIP 62 trouve scandaleuse et injuste l'exclusion dans le cas d'une notation négative ; en effet, l'intéressé(e) fait alors l'objet d'une double peine. 1 – il n'a pas d'avancement et 2 – il ne bénéficie pas du tableau d'avancement. Ce qui est parfaitement injuste. C'est, pour comparer avec le football, le penalty, plus le carton rouge. Nous avons d'ailleurs longuement expliqué notre position à la Direction en la matière, ce qui malheureusement n'a servi à rien, !!! Pour ce qui est des procédures disciplinaires, nous n'avons pas tous les éléments permettant d'avoir une vraie lisibilité du problème. Un(e) seul(e) collègue est concerné(e) par cette procédure.

11 collègues seraient exclus de ce tableau d'avancement, dont 10 pour absence de trois notes consécutives. Au final, 48 collègues auraient pu être proposés. En fait, seulement 33 ont été retenus par la Direction. Les autres, bien que remplissant toutes les conditions, devront attendre encore... 1 an, 2 ans, on ne sait pas.

**Nous avons voté POUR ce tableau d'avancement, mais en rappelant à la Direction notre indignation quant à la double peine. Nous avons également voté CONTRE l'exclusion des collègues faisant l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'une note négative.**

## Tableau d'avancement au grade d'Agent Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Selon les documents de travail fournis par la direction, 93 collègues sont statutairement inscrits sur le tableau PAS. Pour les mêmes raisons définies plus haut, 9 d'entre eux ne seraient pas retenus : 7 pour absence de trois notes consécutives, 1 pour notation négative, cette fameuse et scandaleuse double peine, et 1 pour procédure disciplinaire. Concernant ce cas, nous avons tous les éléments permettant une approche précise du problème et nous approuvons totalement la décision de la direction d'exclure l'intéressé(e) du tableau d'avancement.

Au final, 84 collègues pourraient donc être retenus sur le tableau d'avancement au grade d'Agent Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe. En fait, seulement 31 ont été retenus par la Direction. Comme dans le tableau des 2<sup>ème</sup> classe, Les autres, bien que remplissant toutes les conditions, devront attendre encore... 1 an, 2 ans, on ne sait pas.

**Nous avons voté POUR ce tableau d'avancement, mais en rappelant à la Direction notre indignation quant à la double peine. En toute connaissance de cause, nous avons voté POUR l'exclusion du collègue collègue faisant l'objet d'une procédure disciplinaire et bien évidemment CONTRE l'exclusion du collègue faisant l'objet d'une note négative.**

Nous n'avons pas mis en ligne les tableaux d'avancement pour 2 raisons :

>>> Les listes nominatives d'agents de la DGFIP relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ainsi que toute information de nature à mettre en péril la sécurité des agents ou des locaux, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet.

**MAIS SURTOUT :**

>>> **Ils sont en ligne sur Ulysse 62 depuis le début de la semaine !!!!!!!!!!!!!!!**

Vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie C

**Frédérique DAVIGNY**  
Titulaire  
Trésorerie de Lens Municipale

**Valérie DUEZ**  
Suppléante  
C. D. I. Lens Sud

**Gabriel Gaillard**  
Expert  
R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>  
CFTC : le syndicat constructif

## BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

**Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP**

Nom : ..... Prénom .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le ..... à .....

Domicile : ..... Tél : .....

Affectation : ..... Tél : .....

Grade : ..... Echelon .....

Quotité de travail :  100 %  90 %  80 %  70 %  60 %  50 %

Option prélèvement mensuel :  OUI  NON

à....., le / / 2012  
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, CFTC DGFIP 62  
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX  
03 21 19 08 97



### Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous. **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné ( Nom et prénom ) .....

Poste comptable : .....

Adresse de messagerie : .....@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

à renvoyer à Catherine GAILLARD, CFTC DGFIP 62  
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>  
CFTC : le syndicat constructif